

## PREAVIS MUNICIPAL n° 7-4/14

### Au Conseil communal de et à Chavornay

PP/jms-2298-4

Chavornay, le 8 septembre 2014

<b>Rue de l'Industrie – Remplacement et bouclage collecteur EU Demande de crédit</b>
--

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

#### Préambule

Dans le cadre des travaux du Syndicat d'améliorations foncières de la zone industrielle (SAF ZIN) d'aménagement de la chaussée n° 4 (DP 250 et 254), nous avons constaté que le collecteur communal d'eaux usées traversant la parcelle privée n° 1643 était en mauvais état.

La remise en état de ce tronçon est rendue nécessaire par le fait que les collecteurs communaux situés en amont et en aval sont neufs.

#### But du préavis

Financement des travaux de remplacement de cette conduite par une neuve en PVC 200 et bouclage entre le collecteur installé récemment par le SAF ZIN en bordure de la parcelle 1643 et la rue de l'Industrie.

Inscription sur la parcelle n° 1643 de servitude de passages de conduites en faveur de la commune de Chavornay et de VO Energies SA. Les propriétaires de dite parcelle renoncent à demander une indemnité de passage de conduite.

#### Coût

La Municipalité a demandé deux offres comparatives à deux entreprises spécialisées. La présente demande est basée sur l'offre la plus avantageuse.

La société VO Energies SA utilisera la fouille pour y installer un tube en attente et versera une indemnité.

Génie civil	CHF	28'000.00
Honoraires et frais inscription servitude	CHF	2'000.00
Divers & imprévus ~ 7 %	CHF	2'000.00
<b>Total de l'investissement TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>32'000.00</b>



## Financement

Ce crédit ne figure pas au plan des investissements 2013-2018 présenté dans la dernière analyse et planification financière.

Le financement sera assuré par la trésorerie courante. Il fera l'objet d'un compte au bilan amortissable en 20 ans.

### Charges annuelles :

Amortissement	CHF 32'000.00 : 20	CHF	1'600.00
Intérêt annuel moyen	CHF 32'000.00 x 0.52 x 3%	CHF	500.00
Charges annuelles moyennes		CHF	2'100.00

## Conclusions

Vu ce qui précède, la Municipalité invite le Conseil communal à prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Chavornay

- vu le préavis de la Municipalité n° 7-4/14,
- ouï le rapport de la Commission ad hoc,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

### d é c i d e

- d'autoriser la Municipalité à procéder aux travaux de remplacement du collecteur et de bouclage de celui-ci,
- d'accorder à ce titre un crédit de CHF 32'000.00,
- de financer cette construction par la trésorerie courante et de porter cette dépense sur un compte au bilan amortissable en 20 ans, au maximum, après encaissement de la participation de VO Energies SA.

Le Syndic

Le Secrétaire



Délégué de la Municipalité : M. Patrick Porret, Municipal